

POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**

**SOMMAIRE**

La Flamme. — A la Mémoire de Goubin. — Une Décoration bien méritée. — Le Maréchal Foch aux Invalides. — Notre Assemblée générale. — Le Statut des Grands Mutilés. — Le Livre parlé. — La Prorogation des délais. — Loterie nationale. — Tourisme. — Légion d'Honneur. — Exposition Internationale 1937. — Réduction de la taxe de péage dans les transports maritimes. — Pour l'obtention d'un bureau de tabac. — T. S. F. — Lettre du camarade Méline.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse fraternelle. — Entre nous. — Cotisations 1937. — Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la Régionale du Nord, le 21 mars. — Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la Section des Bouches-du-Rhône, le 14 mars 1937. — Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la Section du Maine-et-Loire, le 14 mars 1937. — Avis divers. — Listes des donateurs.

**Administration :**

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléph. : TRINITÉ 85.83 — Chèque Postal : 160.31

8.2  
666

**Président d'Honneur  
de l'Union des Aveugles de Guerre**

M. Albert LEBRUN, président de la République

**Comité de Patronage**

- |  |  |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper;   |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ;                 | Miss Winifred Holt;  |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ;              | Mme Léopold Kahn;  |
| † M. le général Balfourier;  | M. Krug;   |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ;   | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ;   |
| M. J. Ridgely-Carter;  | Mme la maréchale Maunoury;   |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ;                       | M. Samuel Milbank;   |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française;                        | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ;   |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ;                               | M. Henry Paté, <i>Député</i> ;   |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ;                                       | † M <sup>e</sup> Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty;  | M. le général Sainte-Claire-Deville;   |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ;                         | † M. Vallery-Radot;  |

**“ LA FLAMME ”**

« La Flamme » sera ravivée le vendredi 30 avril, par l'Union des Aveugles de Guerre.

Nous invitons les camarades de la région parisienne à venir nombreux au rendez-vous que nous leur fixons à 18 h. 10, à la sortie du Métro Etoile (côté avenue Wagram).

**A LA MÉMOIRE DE GOUBIN**

Vous apprendrez avec tristesse que l'un de nos premiers Présidents, notre camarade Goubin, n'est plus.

Qui ne se souvient de cette époque où notre Union, encore en pleine jeunesse, mit à sa tête Eugène Goubin et combien celui-ci se montra digne de la confiance qui lui était témoignée.

De décembre 1930 à décembre 1931, Goubin présida aux destinées de notre Union, luttant avec tout son cœur pour l'amélioration du sort de ses camarades. Sa gentillesse, sa constante bonne humeur étaient communicatives. Pour nous tous, il était plus qu'un camarade, il était un ami.

Comme un sage antique, il renonça un jour à ses fonctions d'administrateur et rentra dans le rang. Il s'établit alors dans un tout petit pays de la belle Ile-de-France, aux Loges-de-Bailly-Carroi, non loin de Nangis, et c'est là que la mort est venue nous le prendre, âgé seulement de cinquante-neuf ans. Goubin est parti, mais son souvenir ne s'effacera pas de notre mémoire.

L'U.A.G. tint à déléguer quelques-uns des membres de son Conseil et de son Comité d'Action aux obsèques de son ancien Président. Avec émotion, Guillaum adressa, en notre nom à tous, un fraternel adieu à l'ami que nous regrettons et notre délégation exprima à la famille de notre bon camarade quelle grande part nous prenions à sa douleur.

## UNE DÉCORATION BIEN MÉRITÉE

Les dernières nominations dans l'Ordre de la Légion d'honneur comprenaient un nom qui vous est bien familier, celui de notre grand ami, M. Oscar Bloch.

Nous sommes heureux d'en porter la nouvelle à la connaissance de nos camarades qui applaudiront, nous en sommes certains, une distinction aussi bien gagnée et se joindront à nous pour remercier M. le Ministre des Pensions d'avoir, en répondant favorablement à notre désir, permis à l'U.A.G. de rendre un juste hommage à un des plus anciens et des plus fidèles membres de son Comité d'Action.

Notre matinée artistique du 7 mars avait rempli notre grande salle des fêtes, aussi est-ce en présence de très nombreux camarades que notre Président Conan épingla sur la poitrine de M. Bloch la croix qu'avaient tenu à lui offrir les membres de notre Conseil d'administration.

Laissant parler son cœur, notre Président sut rappeler le généreux dévouement du fils d'une province qui nous est chère : l'Alsace.

M. Bloch, ancien élève, puis professeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales, avait passé l'âge du combattant lorsque éclata la guerre. Il se tourna alors vers ceux qui revenaient du front les yeux clos. Dès 1916, il commençait, au Phare de France, des cours de droit commercial qui complétaient la rééducation d'un certain nombre d'entre nous et leur permettaient de reprendre une vie active.

Après la fondation de l'U.A.G., il fut un des ouvriers de la première heure, acceptant de faire partie de notre Comité d'Action. Il serait bien long d'énumérer tous les services que cet ami nous a rendus comme trésorier adjoint de l'Union ; organisateur de nos matinées récréatives et gérant de notre grande maison de la rue Blanche, prodigue de son temps, il nous a permis, avec l'aide des autres clairvoyants qui nous sont tout dévoués, des réalisations que seuls nous n'aurions pu mener à bien.

Nous sommes heureux que le Gouvernement de la République, en décernant cette croix de la Légion d'honneur, nous ait fourni l'occasion de dire à M. Bloch toute la reconnaissance des Aveugles de Guerre de France.

LE BUREAU.

Au cours de cette belle manifestation, il nous a été donné d'applaudir d'excellents artistes qui, avec leur grand talent, ont bien voulu nous offrir le superbe concert dont voici le programme :

Mlle Artis, lauréate du Conservatoire, a joué avec grand charme

*Romance*, de Saint-Saëns, et *Divertissement Pastoral*, de Mazelier, pour flûte.

Mlle Marie Aldona, autre lauréate du Conservatoire, nous a dit avec beaucoup de sentiment *L'Amour Mouillé*, de Ronsard, et *Le Meunier, son Fils et l'Ane*, de La Fontaine.

Mlle Ermenault a chanté, d'une façon fort agréable, *Plaisir d'Amour*, de Martini. Mlle Gérard lui succéda avec une belle page de *La Tosca*, de Puccini, puis ces deux artistes nous font entendre le célèbre duo des *Contes d'Hoffmann* d'Offenbach.

M. Nicollot termine cette belle fête en nous faisant applaudir plusieurs morceaux de son désopilant répertoire.

Au piano d'accompagnement, Mlle Renée Jouassain.

La sauterie qui suivit le concert fut très animée ; de nombreux couples tournèrent aux sons de l'excellent jazz Blaustein. Puis les camarades envahirent la salle de restaurant ; le dîner fut très gai et se prolongea très avant dans la soirée.

Comme les meilleurs choses ont une fin, nous dûmes enfin nous séparer en nous donnant rendez-vous pour le 25 avril.

On nous prépare pour cette date un fort joli concert qui sera radiodiffusé à 15 heures. Les camarades et leurs familles y sont conviés.

## LE MARÉCHAL FOCH AUX INVALIDES

Le samedi 20 mars 1937, le corps du Maréchal Foch a été solennellement transféré dans son tombeau définitif sous le Dôme des Invalides. Grandiose et inoubliable cérémonie, où, fidèle à la tradition, l'Union des Aveugles de Guerre a eu sa place d'honneur au premier rang auprès du cercueil du grand chef français, du généralissime des armées alliées, qu'il a menées à la victoire.

1914-1918, nul d'entre nous n'a oublié, derrière ses yeux clos, l'évolution tantôt favorable, tantôt défavorable, du sort de nos armes, le prix des sacrifices imposés, l'angoisse de la destinée de notre pays. Mais il est écrit dans l'histoire qu'un jour, à Doullens, lors d'une de ces graves délibérations où les plus hautes autorités des nations unies sur notre front cherchaient une meilleure solution de la guerre dévastatrice, une utilisation définitive des efforts dispersés de leurs héroïques troupes, l'idée du chef unique a pris corps. Foch, de lui-même, s'est présenté aux suffrages, à l'assentiment de tous les généraux en chef qui, de l'Angleterre à la Serbie, de la Belgique au Canada, sentaient l'écrasante responsabilité du

rôle. Le tacticien, qui, si longtemps, fut professeur à l'École de Guerre, reprend aussitôt dans la réalité, et applique sur un immense terrain les leçons dont il a formé tant de générations d'état-major, et dirigeant de haut l'emploi de toutes les forces mises à sa disposition, aboutit, le 11 novembre 1918, à l'armistice de Rethondes, signé avec les délégués allemands, escortés du drapeau blanc, premier signal de la paix. Les difficultés d'un tel rôle avec des peuples et des commandements si divers durent être telles que, sans doute, on doit admirer avant tout dans ce grand chef qu'il ait su se faire écouter et obéir de tous. Mais la victoire durement acquise fait ressortir chez lui un autre mérite et des plus grands : à l'heure où l'armée ennemie, ruinée par une révolution intérieure, fléchissait et se mettait à sa merci, il a délibérément choisi, dans un cas de conscience qui l'ennoblit, d'arrêter, dès qu'il l'a pu, l'action sur le front meurtrier. D'esprit élevé comme il l'était, au lieu de chercher la gloire d'orgueil personnel en poursuivant au delà du Rhin ses succès, il n'a pas voulu verser une goutte de sang de plus quand la paix devenait possible. Humainement parlant, sans juger du point de vue tactique ou politique, c'est peut-être un des plus beaux actes qui l'honorent.

L'hommage, très digne de lui, qui vient de lui être rendu aux Invalides, a été accompagné de tout un cortège des plus hautes notabilités civiles et militaires, M. le Président de la République en tête, Ministres, Maréchaux, Généraux, Amiraux, Ambassadeurs étrangers, Académiciens, Sénat, Chambre des Députés, Corps constitués, grandes écoles et enfants de France, délégations françaises et étrangères, anciens combattants aux multiples drapeaux de toutes les nations qui s'unirent à la nôtre dans ce grand drame, vécu il y a vingt ans.

Sous la coupole où repose, dans une crypte ouverte, Napoléon, au tombeau de porphyre massif, qu'entourent de rigides victoires de pierre, auprès de Vauban, en face de Turenne, au centre d'une chapelle latérale, le monument de Foch s'élève. Dans le bronze patiné d'argent, huit hommes portent leur chef sur un pavois ; il est gisant sur des lauriers, serrant son épée contre sa poitrine, les soldats qui le portent sont casqués, et le maître qui les modèla sut leur trouver des poses magnifiques dans leur effort.

Ils sont des nôtres, de ceux de là-bas sous leur capote, c'est chacun de nous.

L'assemblée, saisie, muette, sans un discours, suit les chants liturgiques, l'absoute de l'Archevêque de Paris, l'appel aux morts du clairon, qu'un autre répète au loin comme perdu dans l'au-delà. A travers la verrière du fond, on entend à peine l'orgue lointain de la nef, on aperçoit les étendards effilochés, signes des victoires des siècles passés. Mais sous la voûte du Dôme, en cette fin

d'après-midi, un intense rayon de soleil traverse les vitraux, inonde le chœur, l'immense croix de l'autel et, sur les marches qui y conduisent, la masse serrée, échelonnée, des drapeaux qui firent la guerre — « le soleil d'Austerlitz », dit quelqu'un. Alors, porté par des sous-officiers en kaki, sous un large voile tricolore qui l'enveloppe comme un symbole du pays tout entier et suivi de son fanion de commandement, le corps du Maréchal de France, d'Angleterre, de Pologne, passe lentement à une cadence grave et contenue, contourne la balustrade de marbre, monte quelques marches pour atteindre son dernier P. C., sa place au milieu des officiers qui lui présentent le sabre, son tombeau.

Durant la cérémonie d'une sobre majesté, aussi bien que pendant le défilé, le drapeau de l'U.A.G., accompagné des camarades désignés, reste au premier rang des délégations, les grands mutilés, les anciens combattants à ses côtés. Quand nous arrivons devant le mausolée, auprès duquel songeur, réfléchi, se tient le Général Weygand, son principal collaborateur de la grande période, le Maréchal Foch, dominant cette foule éminente, et jusqu'aux bruits de la rue qui parviennent au pied du monument, semble nous poser, à nous qui passons, raidis par une respectueuse émotion, son habituelle question : « De quoi s'agit-il ? » Monsieur le Maréchal, il s'agit près de vous, avec vous, de la grandeur et de la durée de la France.



## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons donné, dans notre dernier Bulletin, des renseignements sur les diverses réunions de notre Assemblée générale et les rappelons ici :

*Vendredi 7 mai, à 9 heures* : Commission des PENSIONS : Rapporteur : FAVRET.

Commission des QUESTIONS DIVERSES : Rapporteur : BOIS.

*A 14 h. 30* : Commission des SERVICES INTÉRIEURS : Rapporteur : FAVRET. (Un rapport sur la gestion de la Maison sera présenté par M. Bloch.)

*Samedi 8 mai, à 9 heures* : Commission d'ACTION SOCIALE ET ASSURANCES : Rapporteur : LAUTÉ.

Commission de PROPAGANDE : Rapporteur : GUILLAM.

*A 14 h. 15* : Commission de la MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE : Rapporteur : BOIS.

Commission du BUDGET : Rapporteur : AMBLARD.

*Récapitulation des vœux émis par les diverses Commissions.*

*Dimanche 9 mai, à 9 h. 15 : Assemblée générale.*

Prévoyant qu'un grand nombre de nos camarades assisteront à notre Assemblée plénière, celle-ci aura lieu cette année encore dans la salle des fêtes de la *Maison des Mutilés*, 7, rue des Minimes, Paris (entrée : 23, rue de Béarn), notre salle des fêtes de la rue Blanche nous semblant insuffisante, malgré ses dimensions importantes, pour réunir les Aveugles de Guerre et leurs guides.

A 12 h. 30, aura lieu, dans les Salons du Palais d'Orsay, un banquet auquel tous nos camarades sont cordialement priés d'assister. Nous avons donné, dans notre lettre de convocation, toutes indications, ainsi que le prix de la participation au banquet et la composition du menu. Nous prions instamment nos camarades de nous adresser, le plus tôt possible, leur adhésion pour le banquet, en même temps que le montant des couverts qu'ils auront retenus et pour ceux qui désirent se trouver ensemble à une même table, d'en aviser l'U.A.G.

La réception des candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration ayant été close le 5 mars dernier, les noms des candidats ont été tirés au sort, au cours de la réunion du Conseil du 6 mars, pour préparer le bulletin de vote qui a été ainsi établi : Conan, Satgé, Mulsant, Nicolai (J.), Lagarde, Courteix, Scapini, Brusson, Lefebvre, Robert (M.), Eiselé, Evrat, Brébion, Laffargue.

## LE STATUT DES GRANDS MUTILÉS

La Sous-Commission des Grands Invalides s'est réunie à la Confédération Nationale, le 25 mars dernier.

Elle a pris connaissance du projet de loi relatif à la modification et à l'extension du Statut des Grands Invalides, projet qui doit être déposé sur le Bureau de la Chambre par M. le Ministre des Pensions.

Le délégué de l'Union a fait ajouter au texte les mots suivants : « Ainsi que les bénéficiaires de l'article 69 de la loi du 31 mars 1919. ».

## LE COMITÉ FRANÇAIS DU LIVRE PARLÉ POUR LES AVEUGLES VIENT DE SE CONSTITUER

Le Comité Français du Livre Parlé a pour but de vulgariser, par un nouveau et remarquable procédé d'enregistrement, des livres sur disques à l'usage des Aveugles. Cette méthode représente le perfectionnement le plus moderne atteint jusqu'à ce jour.

Ce Comité national a tenu, le 4 mars, à son siège social, 4, rue de Montevideo, à Paris, sous la présidence d'honneur de M. Wil-

liam Nelson Cromwell, grand croix de la Légion d'honneur, son Assemblée générale constitutive.

Son Bureau a été constitué comme suit :

*Président* : M. Albert CONAN, Officier de la Légion d'honneur, Président de l'Union des Aveugles de Guerre ;

*Vice-Présidents* : M. Louis RENAUX, Commandeur de la Légion d'honneur, Secrétaire général de l'Association Valentin-Haüy ;

— M. Paul GUINOT, Chevalier de la Légion d'honneur, Président de la Fédération Nationale des Aveugles Civils ;

*Secrétaire-Trésorier* : M. Charles L. Raverat, Chevalier de la Légion d'honneur, Secrétaire général de l'American Braille Press.

Nous sommes heureux d'informer nos camarades que, à la suite des démarches que nous avons entreprises, le Ministère des P.T.T. accepte l'envoi, par poste, des disques du Livre Parlé au même tarif que les livres Braille.

Le Comité Français du Livre Parlé pour les Aveugles, dont le siège social est 4, rue de Montevideo, Paris (16<sup>e</sup>), est maintenant en mesure de livrer aux aveugles, que la question intéresse, un tourne-disque avec moteur mixte tournant à volonté à 33 tours et 78 tours. Ce tourne-disque est muni d'un excellent pick-up spécialement mis au point et construit pour les besoins de la cause.

Malgré les augmentations de toutes sortes, un arrangement vient d'être conclu définitivement avec la Maison Thorens et une première commande de cent appareils, pour courant alternatif, vient d'être passée. Ces appareils seront expédiés directement par l'American Braille Press, après vérification à la réception de l'usine, au prix de 496 francs, emballage compris, mais port en sus. Ce prix ne sera maintenu que pour la première commande. Une hausse d'environ 10 % est envisagée dans la suite en raison de la semaine de quarante heures, après le 1<sup>er</sup> avril.

Une notice explicative pour le branchage du tourne-disque à l'appareil de T.S.F. accompagne chaque envoi.

Une autre notice sera envoyée séparément, donnant les indications pour l'emploi du Livre Parlé.

Les commandes d'appareils doivent être adressées aux associations qui font partie du Comité Français du Livre Parlé dont les aveugles sont membres, en l'espèce :

Union des Aveugles de Guerre, 49, rue Blanche, Paris (8<sup>e</sup>).

Association Valentin Haüy, 9, rue Duroc, Paris (7<sup>e</sup>).

Fédération Nationale des Aveugles Civils, 58, avenue Bosquet, Paris (7<sup>e</sup>).

American Braille Press, 4, rue de Montevideo, Paris (16<sup>e</sup>).

Aucune commande ne doit être envoyée à la Maison Thorens.

Pour les aveugles ayant le courant continu, ils devront s'adresser directement à l'American Braille Press.

Pour les aveugles n'ayant pas de T.S.F., mais qui ont néanmoins le courant électrique, l'American Braille Press a mis au point un amplificateur 3 watts comprenant un haut-parleur électrodynamique, le même pick-up que ci-dessus avec tourne-disque et moteur 33/78 tours, le tout contenu dans une mallette portative en contreplaqué gainée de percaline.

Prix actuel : 725 francs, emballage et transport en sus.

Pour le courant continu, il y a lieu d'ajouter un supplément de 85 francs.

## LA PROROGATION DES DÉLAIS

Nous publions ci-après, le texte du projet de loi actuellement en instance devant le Sénat et relatif à la prorogation des délais :

### ARTICLE PREMIER

Peuvent être présentées, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1936, sans limite de délai, dans les conditions prévues par les lois des 9 janvier 1926 et 26 mars 1927, les demandes de pension au titre de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes, lorsque les infirmités ou le décès résultent de blessures de guerre ou de blessures en service commandé, quelle que soit la date à laquelle elles aient été reçues pendant la guerre 1914-1918 ou sur des théâtres extérieurs d'opérations pour la période postérieure à cette guerre, sous réserve qu'elles aient été constatées par un document émanant des autorités militaires.

### ARTICLE 1 bis

La blessure de guerre est celle qui résulte soit d'une ou plusieurs lésions occasionnées par une même action extérieure au cours d'événements de guerre en présence de l'ennemi ; — soit d'un traumatisme provenant directement ou indirectement des projectiles, engins et armes de guerre employés par l'ennemi ou par nos armées contre cet ennemi et en sa présence, soit enfin d'un traumatisme causé dans les mêmes conditions par le fait de ces projectiles, engins et armes de guerre.

Est assimilée à la blessure de guerre celle occasionnée par ces mêmes projectiles, engins et armes de guerre à l'instruction dans la zone des armées.

Est imputable au service commandé, la blessure survenue pendant le temps et sur le lieu du service, c'est-à-dire non pas seulement par le fait du service, mais aussi à l'occasion du service, sauf, bien entendu, la blessure intentionnelle.

### ARTICLE 2

Il est ouvert, du 1<sup>er</sup> juillet 1936 jusqu'au 31 décembre 1937, dans les conditions prévues par les lois du 9 janvier 1926 et du 26 mars 1927, un nouveau délai pour la présentation des demandes de pension au titre de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes lorsque les demandeurs invoquent à l'appui de leur instance une maladie contractée ou aggravée dans une formation ouvrant droit à la carte du combattant pendant la guerre 1914-1918 ou en captivité, ou au cours d'opérations déclarées campagnes de guerre, postérieurement au 11 novembre 1918, lorsque l'affection aura donné lieu à une constatation régulière.

La forclusion ne pourra être opposée aux demandes présentées avant le 31 décembre 1937 lorsque les formations seront, postérieurement à cette date, reconnues comme ouvrant droit à la carte du combattant.

### ARTICLE 3

Peuvent être également présentées, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1936, sans limite de délai, les demandes de pension au titre de la loi du 24 juin 1919 et des lois subséquentes, y compris la loi du 26 mars 1927 en ce qui concerne les ayants cause, lorsque les infirmités ou le décès résultent de blessures reçues dans les conditions prévues aux paragraphes 1<sup>er</sup> et 2 de l'article 2 de la loi du 24 juin 1919, modifiée par la loi du 28 juillet 1921.

### ARTICLE 4

La prorogation de délai prévue à l'article 2 qui précède est également applicable aux demandes présentées au titre de la loi du 24 juin 1919 et des lois subséquentes, y compris la loi du 26 mars 1927 pour les ayants cause, lorsque les infirmités ou le décès résultent de maladies contractées par suite de mauvais traitements subis dans des forteresses ou des camps de prisonniers.

### ARTICLE 5

En l'absence d'un fait nouveau, les demandes présentées en vertu des dispositions de la présente loi ne seront recevables que si les infirmités alléguées n'ont pas fait, antérieurement à la promulgation de la présente loi, l'objet d'une décision de rejet pour un motif autre que la forclusion ou le défaut de gravité.

## LOTÉRIE NATIONALE

Nous rappelons à nos camarades que nous collaborons au placement des dixièmes de la Loterie Nationale, émis sous la garantie de l'Union des Blessés de la Face (Gueules Cassées) et utilisons, pour cette vente, le magasin de notre immeuble, 49, rue Blanche.

Nous engageons les membres de l'U.A.G., qui ne pourraient se procurer des billets dans leur région, à nous adresser leurs commandes en en versant le montant à notre Compte Chèque Postal 160-31 (11 francs le dixième et 110 francs les dix dixièmes).

## TOURISME

Beaucoup de nos camarades voyagent avec leur famille pendant la belle saison. Leur femme et leurs enfants s'intéressent vivement aux sites, aux monuments, aux musées. Nous prenons, certes, un réel intérêt aux descriptions qu'ils nous font, mais il faut bien avouer, entre nous, que le meilleur souvenir que nous rapportons de ces voyages est celui d'une chambre confortable, d'un repas savoureux, d'un accueil aimable.

Aussi, pour permettre à nos camarades de profiter des bonnes adresses, vous trouverez ici, dans chaque Bulletin, les renseignements qui nous auront été communiqués par les membres de l'U.A.G.

Nous vous demandons de nous faire connaître vos renseignements sans aucune idée de camaraderie, en ne tenant compte que de l'intérêt général de tous et nous demandons à ceux qui auraient des observations à nous faire sur les maisons recommandées, de nous les adresser. Nous parviendrons ainsi à établir un fichier d'hôtels et restaurants à prix abordables. Ces maisons recevront le service du Bulletin et nous leur demanderons de faire à nos camarades le meilleur accueil et le meilleur prix.

Voici une première liste :

- Ambert* (Pas-de-Calais), Hôtel de la Gare.
- Arles* (Bouches-du-Rhône), Hôtel de France.
- Aubusson* (Creuse), Hôtel de la Gare.
- Castillon-sur-Dordogne* (Dordogne), Hôtel du Périgord.
- Chalon-sur-Saône* (Saône-et-Loire), Au Chevreuil.
- Châteauroux* (Indre), Hôtel Moderne et du Faisan.
- Fougères* (Ille-et-Vilaine), Hôtel des Voyageurs.
- Labouyère* (Landes), près de la Gare.
- Le Havre* (Seine-Inférieure), Restaurant de la Petite-Tonne, rue de Paris.
- Le Puy* (Haute-Loire), Hôtel de la Cloche.
- Limoges* (Haute-Vienne), Hôtel de la Paix.
- Lamballe* (Côtes-du-Nord), Hôtel Bertin.
- Monaco*, Gaspar, sur la Digue.
- Nice* (Alpes-Maritimes), Chez Joseph, au Marché aux Fleurs.

- Pau* (Basses-Pyrénées), Restaurant Supervie, place du Marché.
- Périgueux* (Dordogne), Hôtel de la Poste.
- Riec-sur-Belton* (Finistère), Ty-Ru.
- Romans* (Drôme), Trouvert, en face de la Gare.
- Saint-Malo*, Maillard.
- Paramé*, Hôtel du Faison-Doré, rue de l'Orne.
- Paris*, Union des Aveugles de Guerre, 49, rue Blanche.

## LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 12 mars 1937, publiant le décret du 27 février 1937, sont promus dans l'Ordre de la Légion d'honneur :

*Au grade de grand officier :*

DOUTRELIGNE (Clément-Joseph), ancien chef de bataillon au 72<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

ROBIN (Gilbert-Victor), ancien chef de bataillon au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

*Au grade d'officier :*

MARTIN (Ernest), ancien caporal au 102<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

MICHEL (Adolphe-Louis-Ernest), ancien soldat au 331<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

ROHREN (Frédéric-Guillaume-Hubert), ancien soldat au 39<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

## EXPOSITION INTERNATIONALE 1937

Nous sommes heureux d'informer nos camarades qu'à la suite de nos démarches, la gratuité d'entrée à l'Exposition sera accordée aux mutilés de guerre titulaires de la carte d'invalidité à 100 % et à leurs guides.

## RÉDUCTION DE LA TAXE DE PÉAGE DANS LES TRANSPORTS MARITIMES

Les Compagnies de Navigation accordent, depuis longtemps, des réductions à certaines catégories d'invalides de guerre, comme le savent nombre de nos camarades.

Le *Journal Officiel* du 1<sup>er</sup> août 1936 a promulgué la loi consacrant cet état de choses et fixant les réductions dans les transports maritimes. Par contre, aucun avantage de cet ordre n'avait été prévu sur les taxes de péage établies par les Chambres maritimes et

perçues à l'embarquement et au débarquement des passagers dans les ports.

L'Union des Chambres de Commerce Maritimes a décidé de réduire ces taxes de 75 % pour les invalides à 100 %, accordant, en outre, la gratuité à la tierce personne accompagnant le voyageur.

## POUR L'OBTENTION D'UN BUREAU DE TABAC

Voici la réponse à une question écrite à M. le Ministre des Finances demandant : 1° quels sont les droits des veuves de guerre non remariées pour l'obtention d'un bureau de tabac? 2° les formalités à remplir.

1° a) Les veuves d'officiers tués à l'ennemi ou décédés des suites de blessures reçues pendant la guerre peuvent prétendre à l'attribution d'une part de redevance sur un débit de tabac de première classe à la nomination du ministre ;

b) Les veuves de sous-officiers et soldats peuvent prétendre à une part de redevance sur un débit de tabac de deuxième classe à la nomination du préfet ;

2° a) Les veuves d'officiers doivent adresser au ministre des Finances une demande indiquant leur nom, leurs titres exacts et leur adresse. Après enquête menée par l'Administration des Contributions indirectes, le dossier des intéressés est soumis à la Commission Supérieure de classement des débits de tabac ;

b) Les veuves de sous-officiers et soldats ont à se mettre en instance auprès du préfet du département de leur domicile, l'instruction est effectuée dans les mêmes conditions que pour les débits de tabac de première classe et c'est le préfet qui, après avis de la Commission départementale de classement, nomme le cas échéant, les postulantes titulaires d'une redevance sur un comptoir de ventes de son propre contingent.

## T. S. F.

Le Bureau des Aveugles de la Société de Secours aux Blessés Militaires (Croix-Rouge Française) fait connaître que la Maison Télémax est dans l'obligation, par suite des lois sociales, de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1937, le prix des postes de T.S.F. destinés aux Aveugles de Guerre de la manière suivante :

Le poste 5 lampes métalliques, type 75, du prix de 800 francs, est porté à 950 francs.

Le poste 5 lampes portatif, type 56, du prix de 490 francs, est porté à 525 francs. Sa mallette coûte en plus 40 francs.

Le Bureau des Aveugles de la S.S.B.M. accorde une aide aux Aveugles : de 250 francs pour le poste 75, de 150 francs pour le poste 56 et se charge, en outre, des frais de port et d'emballage.

## LETTRE DU CAMARADE MÉLINE

Nous recevons de notre camarade Méline la lettre suivante :

« Mon Cher Camarade,

« Me voici réinstallé dans mes pénates, après un séjour de près de deux mois au 49 de la rue Blanche, et je ne veux pas tarder davantage pour vous exprimer toute la satisfaction que j'ai eue de notre nouvelle Maison et de son fonctionnement. En ce qui me concerne, je trouve cela parfait pour ceux qui désirent passer à Paris un laps de temps court ou long, car la liberté absolue dont on jouit en tout et pour tout permet de vivre absolument à sa guise, tout à fait comme chez soi. La faculté que l'on a, soit de ne pas bouger de la Maison et de tout y trouver en cas de fatigue, soit de ne pas y paraître si le cœur vous en dit, me paraît inappréciable. Les chambres sont très confortables et bien entretenues, les lits excellents ; les salles de douches et les bains qui sont à notre disposition sont très agréables et le service d'eau chaude, souvent déficient dans bien des installations, a toujours remarquablement fonctionné. La nourriture est saine, abondante, régulièrement bonne et préparée avec beaucoup de soin et de goût. Le service se fait avec amabilité et même prévenance, ce qui, dans notre cas, est loin d'être à dédaigner. Je ne parle ici que du côté matériel, mais je me rappelle aussi avec beaucoup de plaisir la bonne entente qui règne entre camarades et les fêtes données à notre magnifique grande salle où les fervents d'excellente musique, de danse, ou de longs bavardages entre amis trouvent tous à se satisfaire.

« En un mot, comme en cent d'ailleurs, je ne puis que vous répéter ce que je dis au commencement de ma lettre ; je suis très satisfait de mon séjour et de l'organisation de notre Maison et je ne puis que conseiller aux camarades de province de profiter des facilités qu'elle leur donne ; ils pourront ainsi apprécier ce que le dévouement et la compétence de quelques-uns ont pu faire pour le bien-être et l'agrément de nous tous. »



# Chronique de l'U. A. G.

## CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars, une somme de 35.927 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	1.200
Allocations décès .....	17.200
Allocations Caisse Maladie .....	8.277
Allocation Legs Antola .....	1.000
Allocations aux Aveugles ayant eu leur pension rejetée...	8.250

Il y a lieu d'ajouter à ces 35.927 francs, une somme de 45.400 francs pour prêts maisons familiales et prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-six demandes, dont quatre n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### Naissances

Notre camarade et Mme Deltor, de Rieupeyroux (Aveyron), nous font part de la naissance de leur petit-fils Xavier, né le 14 février 1937.

Notre camarade Hassen Ben Salem Kriem, de Teboulba (Tunisie), nous fait part de la naissance de sa fille, Khedija, née le 27 février 1937.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### Décès

Nous apprenons le décès de :

— Notre camarade Fauchier (Joseph), de La Seyne (Var), décédé le 3 mars 1937, à l'âge de soixante et un ans.

Né le 25 novembre 1876, à La Seyne (Var), soldat au 42<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, notre camarade fut blessé le 22 juillet 1915, à Mesnil-les-Hurlus. Réformé à 190 %, articles 10 et 12, pour cécité et blessures multiples, Fauchier était titulaire de la Médaille militaire et officier de la Légion d'honneur.

— Notre camarade Chavin (Jules), de Longchaumois (Jura), décédé le 5 mars 1937, à l'âge de soixante ans.

Né le 29 avril 1877, à Longchaumois, soldat au 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, notre camarade était réformé à 100 %, article 10, pour cécité ; il laisse une veuve.

— Notre camarade Goubin (Eugène), de Bailly-Carrois, par Nançay (Seine-et-Marne), décédé le 10 mars 1937, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Né le 2 janvier 1879, à Jouy-sur-Morin, adjudant au 25<sup>e</sup> régiment d'infanterie, notre camarade fut blessé, le 2 février 1917, à Lecrocq (Oise). Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, titulaire de la Médaille militaire, chevalier de la Légion d'honneur, il laisse une veuve et un enfant.

— Notre camarade Kerhuel (Jean), de Lambezellec (Finistère), décédé le 19 mars 1937, à l'âge de cinquante-trois ans.

Né le 15 avril 1884, à Lambezellec, soldat au 3<sup>e</sup> d'artillerie à pied, notre camarade fut blessé le 5 octobre 1915. Réformé à 200 %, articles 10 et 12, pour cécité et blessures multiples, titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille militaire, il laisse une veuve et un enfant.

— De la mère de notre camarade Peuchamiel, de La Chapelle-Gaceline (Morbihan), décédée le 10 février, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

— De la femme de notre camarade Vial (Eugène), décédée à Berre-l'Étang, le 24 février, à l'âge de cinquante-trois ans.

— Du père de notre camarade Muller, de Neuilly-sur-Seine, décédé le 3 mars 1937, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

— Du beau-père de notre camarade Chellé, d'Aveluy (Somme), décédé à Fricourt, le 4 février 1937.

— De la mère de notre camarade Benoit (Edouard), de Maison-neuve-Chandolas (Ardèche), décédée le 9 mars, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

— Du fils de notre camarade Anquetil, de Plessis-Robinson (Seine), décédé à l'âge de un an.

— De la mère de notre camarade Robert (Maurice), de Privas (Ardèche), décédée le 11 mars 1937.

— De la belle-mère de notre camarade Delattre, de Fressenville, décédée le 7 mars, à l'âge de soixante-treize ans.

— Du gendre de notre camarade Lafon (Léon), décédé accidentellement à l'âge de trente-quatre ans.

— De la femme de notre camarade Boitel (Edmond), de Breteuil-Ville (Oise), décédée à l'âge de cinquante-trois ans.

— Du père de notre camarade Lartisien, d'Aubenas (Ardèche), décédée à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Nous adressons aux parents nos sincères condoléances.

## COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Nicodème, 10 fr. — Guerrier, 5 fr. — Huet (H.), 5 fr. — Préot, 5 fr. — Raphel, 5 fr. — Feutré, 25 fr. — Chambost, 10 fr. — Mar-

gault, 5 fr. — Laurent (E.), 10 fr. — Moricel, 10 fr. — Cizeron, 5 fr. — Occre, 5 fr. — Lajouané, 5 fr. — Motte, 5 fr. — Aubert (S.), 10 fr. — Masson (F.), 5 fr. — Goebel, 20 fr. — Bourotte, 5 fr. — David (E.), 10 fr. — Valadeau (P.), 10 fr. — Piot, 5 fr. — de Chatillon, 5 fr. — Belliot, 5 fr. — Quehen, 5 fr. — Cailbaut, 5 fr. — Boudra, 5 fr.

### COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1937

Mayet, Salles, Nicodème, Nicaud, Dupuis (J.), Poussin, Duquenne, Pautel, Michel (E.), Guerrier, Delorme, Huet (H.), Poteny, Cochet, Grasset, Le Floch, Duffaut, Gauthier (A.), Thèbes, Barnabé (C.), Courty, Simon (P.), Girard (J.), Coniat, Préot, Lacombe, Alvergne, Layec, Mazeaud, Lebon, Desseignes, Raphel, Parvillers, Chanut, Véron (L.), Vaxelaire, Le Boulout, Petitdidier, Feutré, Guiton, Roche (A.), Dufourg, Chambost, Tocquard, Giloux, Loistron, Charriaud, Roussel (C.), Durat, Desert, Lecomte (G.), Garnier (A.), Renauld, Gesta, Sibiril, Kromer, Khidas, Andrieu, Margault, Gallard, Cure, Moley, Coupez, Grimm, Odoul, Lapotre, Moricel, Laurent (E.), Barlet (rachat), Cizeron, Occre, Cabannot, Grousset, Guérin (G.), Prigent, Houpert (M.), Brinon, Guignon, Burnier, Dahout, Julie, Gatillon, Lajouane, Motte, Houpert (P.), Blanc (A.), Fabre (A.), Godard, Arnould (A.), Courteix, Grillon, Médard, Dewitte, Viguier, Aubert (S.), Dubreuil, Broussaudier, Corbel, Deltor, Morlet, Leblond (A.), Chauvel, Torrès, Agnus, Molinier (A.), Masson (F.), Castex, Huc, Goebel, Dupont (J.), Allais, Kuster, Semin, Delaunay, Auffret, Amblard, Kerrien, Demalaine, Thomas, George (L.), Lainé (G.), Petit (E.), Turban, Bourotte, Millereau, Dubois (A.), Nottin, Dangas, Estienne, Hatet, Moulin (E.), Nicolai (J.), Passerieu, Spinetta, Pagenel (rachat), Deschamps, Michel (A.), Venier, Bataille, Théodule, Lescalier, Ouillet, Pluchot, David (E.), Choron, Fereyre, Lallemand (G.), Lemarchand, Seguin, Lacotas, Guisard, Nehou, Barde, Doutréline, Chaillou, Vilette, Huet (F.), Bondon, Reuchet, Faudot, Kallembrun, Grenet, Michelet, Dupuy (M.), Toudic, Valadeau (P.), Le Borgne (L.), Erouart, Tuloup, Sursin (P.), Touzet, de Chatillon, Piot, Mille, Massot (P.), Richez-Haidon, Goudailler, Guermonprez, Michel (A.), Van Audenaerde, Vanluggène, Lorriaux, Marlin (E.), Benoit (J.), Lamaury, Arzagot, Michou, Gachet, Correger, Michel (F.), Poulain, Quinquis, Charrières (A.), Affre, Belliot, Millepied, Rouhaud, Béda, Vernhes (J.), Quehen, Bignon (G.), Feugray, Bonamy, Ansanay, Reynès (L.), Gervaud, Pey, Terras, Gauthier (R.), Cailbaut, Louesdon, Anthène, Boudra, Mondoloni, Lelée, Brossard, Cointepas, Salembier, Lescadieu, Brioul.

### PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA RÉGIONALE DU NORD le 21 mars 1937

Le Groupement a tenu sa quinzième Assemblée annuelle, le dimanche 21 mars, Salle du Conservatoire de Musique de Lille.

Elle a été précédée d'un déjeuner amical, servi Restaurant du Coq Hardi, et réunissant dix-huit camarades.

L'Assemblée est ouverte à deux heures et demie, par son Président Planquette, entouré de la Commission, sauf Derunder, qui s'était excusé.

Vingt-sept camarades sont présents : Planquette, Muret, Brebion, Webber, Boé, Delaplace, Bequart, Laignel, Vanluggène, Guermonprez, Pottier, Mariet, Michel, Charles (Henri), Desmond, Liagre, Courty, Van Audenaerde, Liénart, de Budt, Vandersteenen, Truy, Boulanger, Fauvergue, Declercq, Lorient, Goudailler.

Planquette adresse ses souhaits de bienvenue aux camarades, remercie la Municipalité, les membres donateurs et souscripteurs et demande à Guillam, délégué par le Bureau de Paris, d'accepter la présidence d'honneur de l'Assemblée.

Guillam, en paroles aimables, exprime le plaisir qu'il éprouve à se trouver parmi nous et présente le salut fraternel des membres du Conseil et les regrets de Conan et de Favret de n'avoir pu venir présider eux-mêmes notre 15<sup>e</sup> Assemblée.

Une minute de silence est observée en souvenir des camarades Berton, Tranoy, Barthier et Goossens, décédés depuis notre dernière réunion.

Lecture des procès-verbaux de l'Assemblée du 15 mars et de la réunion de Commission du 18 octobre, qui sont adoptés.

Lecture par notre dévoué trésorier, M. Piat, du rapport financier, qui est adopté.

Planquette met aux voix le rapport moral et le rapport financier de l'U.A.G. parus au Bulletin; ils sont adoptés. La Commission tout entière est réélue à l'unanimité.

Sur la proposition de de Budt, victime civile, l'Assemblée exprime le vœu que celles-ci bénéficient de l'allocation décès en totalité, au même titre que les membres titulaires. Les victimes civiles demandent, d'autre part, à être englobées dans les assurances-vie si elles sont créées.

Il est redonné lecture des deux nouveaux articles proposés par la Commission interministérielle et donnant satisfaction à un grand nombre d'exclus du statut.

Guillam donne toutes précisions à ce sujet sur le travail fourni par le Bureau et en particulier par Favret, et regrette que le Ministre, malgré ses promesses, n'ait pas encore déposé le projet de loi en question.

L'Assemblée donne mandat formel au Bureau de poursuivre avec

énergie les démarches pour qu'enfin satisfaction soit donnée au plus grand nombre possible de membres de l'Union.

Des explications sont également fournies sur le projet en étude de l'assurance-vie ainsi que sur le fonctionnement de la Maison de l'Aveugle.

Le Secrétaire donne des précisions sur les projets actuellement en instance devant le Sénat concernant la prorogation des délais et la révision des pensions.

Des renseignements sont fournis sur des questions intéressant plus particulièrement certains camarades, puis Planquette, après avoir exprimé le vœu de voir cette année se réaliser enfin une plus large application du statut, prie Guillam d'être l'interprète de l'Assemblée auprès du Conseil des sentiments de profonde camaraderie qui unissent les membres de l'Union et souhaite voir cette dernière toujours prospérer pour le mieux-être de chacun.

Après que Guillam eut renouvelé l'assurance du dévouement total des membres du Conseil et félicité l'Assemblée de sa bonne tenue, la séance est levée à 5 heures, le secrétaire étant chargé de convoquer la Commission en temps utile.

Le Secrétaire : Léon MURET.

### RAPPORT FINANCIER DE LA SECTION DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Du 1<sup>er</sup> Décembre 1935 au 30 Novembre 1936

Pour la quatorzième fois, nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes annuels de votre Section des Aveugles de Guerre du Nord et du Pas-de-Calais. Comme vous le remarquerez par les chiffres ci-dessous, la situation, malgré la crise générale, est stationnaire.

Les recettes se sont élevés à 1.226 fr. 45 et les dépenses à 1.033 fr. 75.

Après avoir versé à l'Union 10 % des recettes des donateurs et souscripteurs, soit la somme de 80 fr. 55, il reste en caisse un actif de 13.217 fr. 20, en augmentation de 192 fr. 70 sur l'année dernière.

#### BILAN

Report actif 1935 .....	13.024 50
RECETTES	
Intérêts placements .....	420 95
Donateurs .....	50 »
Souscripteurs .....	755 30
	1.226 45
	14.250 95

#### DÉPENSES

A l'Union .....	80 55	
Assemblée (jetons) .....	575 »	
Déplacement délégués .....	269 50	
Imp. tim. rec. abonn.....	108 70	
	1.033 75	

#### ACTIF

En caisse (espèces) .....	1.330 95	
Obligations Chemin de fer.....	6.730 »	
Crédit du Nord .....	5.156 25	
	13.217 20	
	14.250 95	

Nous soumettons ce rapport financier à votre approbation.

### PROCÈS VERBAL

#### DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SECTION DES BOUCHES-DU-RHONE le 14 mars 1937

A 10 heures, la séance est ouverte sous la présidence du camarade Cabasson.

Le quorum n'étant pas atteint, elle fut suspendue pendant dix minutes et reprise ensuite pour délibérer valablement.

Quatre camarades excusés : Broutain, Chôlau, Donadieu et Maille.

Étaient présents : Cabasson, Chatillon, Chaullier, Corraza, Dupuy, Fargier, Michel Eugène, Nicolai, Rieu, Scotto.

Après lecture, la situation financière est adoptée, présentant un solde en caisse de 429 fr. 50.

Le trésorier Cumela et M. Suzanne, commissaire aux comptes, sont maintenus en activité.

Vœux acceptés :

Vœu n° 1. — La Section propose :

1° Que tous les bénéficiaires d'un appartement dans les maisons de repos louées par l'Union dans les différentes stations reçoivent en même temps que la lettre leur désignant l'appartement, la note suivante :

a) Avez-vous trouvé dans l'appartement qui vous était réservé l'hygiène et le confort indispensables ?

b) Etes-vous d'avis que l'Union maintienne la location dudit appartement ?

c) Pourriez-vous signaler dans cette station des appartements donnant un maximum de satisfaction ?

2° Que l'Union, en possession de toutes les réponses, agisse conformément à la majorité des desiderata.

Vœu n° 2. — La Section propose que lorsqu'une cérémonie de l'Union sera radiodiffusée par le Poste de Paris-P.T.T., non audible

en cours de journée dans le Midi de la France, le relai soit assuré par le poste de Marseille-Provence ou Toulouse-Pyrénées.

Vœu n° 3. — Le camarade Michel Eugène propose que le siège de la Section Départementale soit situé dans une salle dépendante de la Brasserie Noailles, 81, rue Canebière, où il sera apposé une plaque.

La Section, déplorant de n'avoir pu assister aux obsèques du regretté camarade Fauchier Joseph, faute d'avoir été prévenue à temps, décide d'aller déposer sur sa tombe une plaque de marbre souvenir. Une délégation conduite par Mme Barthe, présidente d'honneur de la Section, se rendra au cimetière de La Seyne (Var).

Le camarade Cabasson ayant fait part à l'Assemblée de sa démission, le camarade Dupuy se fait l'interprète de l'Assemblée pour regretter cette décision.

Il est procédé à l'élection du nouveau Conseil. Ont obtenu : Chatillon, 10 voix ; Chaullier, 10 voix ; Roubaud, 10 voix ; Dupuy, 9 voix ; Fargier, 7 voix ; Michel Eugène et Nicolaï, 6 voix ; Cabasson, Corraza, Scotto, 3 voix ; Rieu, 2 voix. Le camarade Cabasson étant démissionnaire et les camarades Corraza et Nicolaï ayant exprimé le désir de ne pas faire partie du Conseil, sont proclamés élus : Chatillon, Chaullier, Roubaud, Dupuy, Fargier, Michel Eugène, Scotto.

Un vœu purement local est adopté.

Le camarade Favret, délégué de l'Union, donne alors des explications sur divers sujets et est très applaudi par l'Assemblée.

Une longue ovation est faite à Mme Barthe, présidente d'honneur de la Section, des remerciements lui sont adressés ainsi qu'à MM. Cumela et Suzanne, nos dévoués trésorier et commissaire aux comptes.

La séance fut déclarée close à midi. A l'issue du banquet servi à la Brasserie Colbert, nos camarades « Les Gueules Cassées », qui avaient tenu eux aussi leur Assemblée et leur banquet dans une salle voisine de la nôtre, vinrent, avec beaucoup de délicatesse, offrir des bouquets de violettes à nos compagnes, et, distribuant à tous cigares et cigarettes, nous invitèrent à aller trinquer avec eux. Fraternellement réunis, Aveugles et Gueules Cassées rivalisèrent de bonne humeur et des allocutions furent prononcées par les camarades Favret, Dupuy et Michel Eugène. Le camarade Jourdain, délégué parisien des Gueules Cassées, Rolland, président de la Section de Marseille, répondirent à ces marques de fraternelle sympathie.

On remercia Favret en lui souhaitant, ainsi qu'à son aimable dame, bon voyage pour le retour à Paris. On se sépara ensuite après avoir pris rendez-vous pour l'an prochain.

Le nouveau Comité de la Section Départementale des Bouches-du-Rhône s'est réuni le samedi 20 mars 1937 dans son local 81, rue Canebière, et sous la présidence de son doyen d'âge, Michel Eugène. Le Bureau a été constitué comme suit : Président : Dupuy ; Vice-président : Chatillon ; Secrétaire : Chaullier ; Membres du Bureau, conseillers : Fargier, Michel Eugène, Roubaud, Scotto.

Le Bureau étant constitué, le Président avise les camarades membres du Conseil que la première réunion aura lieu dans le courant d'avril.

Le Président : Marius DUPUY.

### SITUATION FINANCIÈRE DE LA SECTION DES BOUCHES-DU-RHONE

ENTRÉES		SORTIES	
En caisse à nouveau...	267 »	Impression circulaires.	12 »
Reliquat banquet 1936.	85 »	(10 février 1937.)	
Don de Mme Barthe...	100 »	Timbres convocations.	10 50
		(22 février 1937.)	
	452 »		22 50

Excédent d'entrées : 452,00 — 22 50 = 429,50.

Le Trésorier :  
CUMELA.

Le Commissaires aux Comptes :  
SUZANNE.

### COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE ANNUELLE de la SECTION du MAINE-&LOIRE le 14 mars 1937

Pour la seizième fois, la Section de Maine-et-Loire de l'U.A.G. a tenu, le dimanche 14 mars, à Angers, Hôtel du Bon Coin, son Assemblée statutaire sous la présidence du camarade Cointepas, président.

Étaient présents : Baudon, Blaise, Brossard, Duverger, Gallard, Girardeau, Guitton, Lelée, Panterne et Salembier.

Excusés : Chupin, Ledroit, Mauriceau, Rousseau et Veillet.

Le Président adresse d'abord ses condoléances au camarade Mauriceau, éprouvé par le deuil de son père, des vœux de rétablissement au camarade Chupin, victime d'un accident récent, et souhaite la bienvenue au camarade Salembier, de retour dans le département.

Il expose ensuite les différents événements de l'année et les occasions qui se sont offertes de rappeler l'existence de la Section ; il souligne en particulier le caractère de solidarité et de cordialité qu'a présenté la visite du Colonel Picot à Angers, lors de la remise du premier gros lot de la Loterie Nationale gagné par un billet des Gueules Cassées ; il met enfin la Section au courant des efforts de

propagande accomplis par son président d'honneur, M. de la Villebiot, et dont il le remercie vivement.

Après la lecture de lettres reçues, on discute sur la nécessité de fixer la prochaine réunion statutaire afin d'obtenir le maximum de présences, puis, sur l'opportunité d'une réunion supplémentaire en automne, afin de procurer une nouvelle occasion de rencontre. La première est fixée en principe au dimanche qui suit le dimanche de la Mi-Carême, la seconde au premier dimanche d'octobre, vraisemblablement à Gênes.

On aborde alors le rapport moral de l'Union, qui est approuvé sans discussion et au sujet duquel la Section émet le vœu suivant :

« Les camarades de Maine-et-Loire tiennent à exprimer tout d'abord leur très vive reconnaissance à leur camarade Scapini pour l'autorité et le dévouement avec lesquels il a présidé pendant de longues années aux destinées de leur chère Union, adressent à leur nouveau Président leurs félicitations et leurs vœux, renouvellent leur désir de voir créer sur le littoral de l'Océan une maison de repos plus accessible aux camarades de l'Ouest, et appréciant les efforts du Bureau de l'Union pour améliorer la situation de leurs veuves, lui font confiance pour la réalisation de leurs aspirations légitimes et l'extension du bénéfice du statut des Grands Invalides aux camarades injustement écartés de la loi.

La Section, après avoir entendu sa situation financière, nomme son délégué à l'Assemblée Générale de Paris ; elle désigne Panterne et, à son défaut, Gallard. Enfin, elle réélit son Bureau.

On passe alors au restaurant, où est servi le traditionnel petit banquet présidé par M. de la Villebiot, président du Comité de Patronage qui, au dessert, renouvelle en termes toujours vibrants son fidèle attachement à notre cause. Cointepas le remercie chaleureusement et donne la parole aux chanteurs et chanteuses.

En intermède, est tirée une tombola-surprise organisée par le camarade Lelée et ainsi prend fin, dans une atmosphère de gaieté et de cordialité, cette journée très réconfortante.

### SITUATION FINANCIÈRE DE LA SECTION DU MAINE-ET-LOIRE

ENTRÉES		SORTIES	
En caisse .....	605 »	Frais de correspondance	60 »
Subvention du May....	47 »	Frais de réunion .....	308 »
		Pour l'érection de la statue d'Adrian ..	10 »
	<u>652 »</u>		<u>378 »</u>

Soit en caisse : 652,00 — 378,00 = 274 francs.

### AVIS DIVERS

Provenance directe de propriétés : Vins de table, vins vieux de bouteille, vins de dessert et apéritifs.

Demander tarif et renseignements au camarade Polette, 11, rue Delambre, Lagny (Seine-et-Marne).

A vendre à Montreuil, à environ 1 km. 500 de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), une maison comprenant : 2 pièces au rez-de-chaussée, 1 couloir, 2 chambres au premier étage, grenier, cave, garage, jardin, cour, pré, d'une contenance totale de 18 ares, localité desservie par autocar de La Souterraine.

Mise à prix : 18.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Gareton Robert, au Dognon, par Saint-Maurice-la-Souterraine (Creuse).

Serais acheteur machine Braille d'occasion.

Faire offre au camarade Lambert, 15, rue de Belfort, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

Veuve de guerre prendrait en pension aveugle de guerre, qui recevrait ses soins dévoués. Prix modérés.

S'adresser à Mme Vve Andrée, au Bourg de Dureil, par Malicorne (Sarthe).

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1008, provenance directe du propriétaire récoltant, à 11 fr. la bouteille, franco de port et d'emballage à domicile pour Paris et banlieue, et à 11 fr. 25 la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de vingt-cinq bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-de-Fer, Villemomble (Seine). Téléphone : Le Raincy 785.

Notre camarade Niant Simon, ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapport avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

A vendre d'occasion : accoupleur marque « Avion Sports » pour bicyclette d'homme ou de dame. Cet accoupleur est facilement démontable pour rendre libre chacun des vélos.

S'adresser directement au camarade Truy Gustave, Wambais par Cambrai (Nord).

A vendre : sur la Côte d'Azur, entre station estivale et balnéaire de Samary et du Brusç, dans le département du Var, 12.000 m<sup>2</sup> de terrain à bâtir, à 80 m. du rivage de la mer, panorama magnifique. Très bon terrain pour primeurs et vignes, eau à volonté, puits moteur et irrigation à proximité de la ligne électrique. Prix : 12 fr. le mètre carré.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade C. Estienne, 70, rue de la République, Six-Fours-la-Plage (Var).

Nous sommes heureux d'aviser nos camarades qu'il leur sera envoyé sous peu, par les soins de l'U.A.G., un album de douze cartes postales représentant notre Maison.

### LISTE DES DONATEURS

Mme Louise Pouiles, Pamiers (Ariège), 50 fr. — Mlle de Freycinet, Paris, 100 fr. — Mme Revel, Paris, 20 fr. — Ecole Normale de Digne (Basses-Alpes), 10 fr. — Lycée de Garçons, Toulon (Var), 250 fr. — Mme Condamin, Paris, 6 fr. — Produit d'une quête faite au mariage des époux Delecrosse-Dethier, Longwy (Meurthe-et-Moselle), 110 fr. 25. — M. Gérald Dobède, Bath (Angleterre), 1.065 fr. — M. Calberac, Castres, 10 fr. — M. Costedoat, Alger, 30 fr. — Protection et Bonne Santé de notre Famille, 300 fr. Divers, 256 fr. 25.

### DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA "MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE"

Notre camarade Griziaux, 50 fr. — Mme P. Gaulon, Paris, 100 francs. — Commune de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), 44 fr. — Mme Guillemot, Paris, 10 fr. — M. et Mme Bernard, Paris, 30 fr. — M<sup>e</sup> Flutet, notaire à Viré (Saône-et-Loire), 20 fr. — M. Pletschinger, Hagange (Moselle), 25 fr. — M<sup>e</sup> Neidhardt, notaire, Sélestat (Bas-Rhin), 50 fr. — Colonel Carles de Carbonnières, Toulouse, 50 fr. — M. Gensoul, Lyon, 20 fr. — M. Huchet, notaire à Roye (Somme), 10 fr. — Comtesse de Bernard d'Auriac, Paris, 20 fr. — M. Tillette de Clermont-Tonnerre, Angers, 20 fr. — M. Gaveau, Paris, 20 fr. — M. Brault, Saint-Auban (Alpes-Maritimes), 10 fr. — M<sup>e</sup> Robert André, notaire, Maiche (Doubs), 20 fr. — Anonyme, 20 francs. — M<sup>e</sup> Baus, notaire, Perpignan, 100 fr. — Notre camarade Deschamps, 20 fr. — M<sup>e</sup> Debief, notaire, Quingey (Doubs), 10 fr. — M<sup>e</sup> Grosjean, notaire, Manonville (Meurthe-et-Moselle), 10 fr. — M. Arpels, Paris, 100 fr. — M. R. Rousseau, Paris, 50 fr. — M. Coubaud, Paris, 100 fr. — M<sup>e</sup> Thiebaut, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 20 fr. — M. le Comte J. Armand Carheil (Loire-Inf.), 10 fr. — M. Marneffe, Littry (Calvados), 10 fr. — M. G. Huré, Paris, 20 fr. — Mme Vve Descroix, Paris, 50 fr. — Mme Genevoix, Viroflay, 25 francs. — Notre camarade Reynès, 5 fr.

### Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.

SCAPINI, Président honoraire.

BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.

FAVRET, Secrétaire général honoraire.

CONAN, Secrétaire général honoraire.

AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

### Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : BOIS, GUILLAM, LAUTÉ.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

### Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.

Président : M. le baron de Traversay;

Vice-Présidentes { Mme Contamin  
Mme L'Evesque.

M. Bloch, adjoint au Trésorier;

Secrétaires { M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action;

M. Anterbe, Sous-Directeur à la Compagnie L'Union;

Mme du Bos;

Mme Broquin;

M. de Chaumont-Quitry;

M. Chepfer;

M. Pierre Chérot;

Mme Chevalier;

Mme Francis de Croisset;

Mlle Jalaguier;

Mlle d'Herbemont;

Mme Henri;

Mme Kall;

Mme Lévy-Weis;

M. Mayer;

Mme Meyer;

Mme Mus;

M. Pascal.

Colonel de Traversay.

